

## Comité de rédaction

Directeur

**Michel GRIMALDI**

Agrégé des facultés de droit

Professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)



### ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Solange BECQUÉ-ICKOWICZ**

Agrégée des facultés de droit  
Professeur à l'université de Montpellier

**Marie-Anne LE FLOCH**

Notaire à Paris

**Séverine CABRILLAC**

Agrégée des facultés de droit  
Professeur à l'université de Montpellier

**Dominique SAVOURÉ**

Notaire à Versailles  
Chargé d'enseignement à l'université  
Panthéon-Assas (Paris 2)



### ENTREPRISE

**Frédéric ROUSSEL**

Notaire à Lille  
Vice-président de l'Association  
notariale de caution  
Membre du Groupe Monassier

**Frédéric VAUVILLÉ**

Professeur agrégé des universités  
(Lille - Nord de France)  
Conseiller scientifique du CRIDON  
Nord-Est



### FAMILLE - PATRIMOINE

**Frédéric BICHERON**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur à l'université  
Paris Est - Créteil Val-de-Marne  
(Paris 12)

**Rémy GENTILHOMME**

Notaire à Rennes  
Professeur associé à l'université  
Rennes 1

**Gérard CHAMPENOIS**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur émérite de l'université  
Panthéon-Assas (Paris 2)

**Marc NICOD**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur à l'université  
Toulouse 1 Capitole

**Isabelle DAURIAC**

Agrégée des facultés de droit  
Professeur à l'université  
Paris Descartes

**Bernard REYNIS**

Notaire honoraire  
Président honoraire du CSN  
Conseiller à la Cour de cassation

**Sophie GAUDEMET**

Agrégée des facultés de droit  
Professeur à l'université de Sceaux

**Bernard VAREILLE**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur à l'université de Limoges



### FISCAL

**Gilles BONNET**

Docteur en droit  
Notaire à Paris

**Daniel GUTMANN**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur à l'école de droit  
de la Sorbonne (Paris 1)



### RURAL

**Jean-Jacques BARBIERI**

Agrégé des facultés de droit  
Conseiller  
à la Cour de cassation

**François DELORME**

Notaire à Blérancourt



### PROFESSION

**Mathias LATINA**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur à l'université de Nice  
Sophia Antipolis

**Jean-François SAGAUT**

Docteur en droit  
Notaire à Paris  
Président du 111<sup>e</sup> congrès des notaires  
de France

Secrétaire général

**Christophe VERNIÈRES**

Agrégé des facultés de droit  
Professeur à l'université Grenoble-Alpes

# Sommaire



## DOSSIER

### LES OPTIONS EN DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

#### Les options en droit patrimonial de la famille

par Bernard VAREILLE

On a vu apparaître en droit patrimonial de la famille de nombreuses options, qu'elles résultent de la matière elle-même ou que celle-ci s'en empare. Ces multiples options sont un droit pour leur titulaire, mais aussi un élément de son patrimoine.

P. 419

#### I. Les options ouvertes par le Droit patrimonial de la famille

##### Les options de l'héritier *ab intestat*

par Raymond LE GUIDE

Dix ans d'expérience de la nouvelle option successorale de l'héritier *ab intestat*, issue de la réforme. Les nouveautés sont multiples et ont dû être saisies par la pratique notariale. C'est au notaire qu'il revient d'éclairer l'héritier sur les enjeux de l'option qu'il peut exercer.

P. 425

## Pratique notariale des options de l'héritier *ab intestat*

par Roland BOUQUILLARD

À l'avenir, la renonciation à succession et l'acceptation à concurrence de l'actif net pourront être faites devant le notaire, et celui-ci pourra directement saisir le juge d'une demande d'ouverture d'une succession vacante.

Cette réforme ne change cependant en rien les problématiques que soulèvent la représentation des renonçants et la difficile mise en œuvre de l'acceptation à concurrence de l'actif net.

P. 430

## Les options du gratifié

par Marc NICOD

Les lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006 confèrent de nouvelles prérogatives au bénéficiaire d'une libéralité, sous forme d'options qui lui sont offertes. Il est notamment en droit d'agir, grâce au cantonnement ou à la réduction, sur l'objet de la transmission. À la liberté de disposer du bienfaiteur répond désormais la liberté de recevoir du gratifié. En droit des libéralités, le pouvoir n'a pas totalement changé de main, mais il est assurément mieux partagé.

P. 433

## Les options du conjoint survivant

par Michel GRIMALDI

Le conjoint survivant se trouve aujourd'hui largement associé à la définition de sa vocation successorale grâce à de nombreuses options que lui ouvrent la loi et la jurisprudence, pour autant que le *de cuius* ne l'en ait pas privé. Le devoir de conseil du notaire, tant à l'égard du conjoint survivant tenu de choisir ses droits dans la succession ouverte que du *de cuius* qui entend préparer sa succession future, s'en trouve naturellement accru.

P. 439

## II. Les options saisies par le Droit patrimonial de la famille

### Les stock-options saisies par le droit patrimonial de la famille

par Philippe SIMLER

Un arrêt rendu par la première chambre civile de la Cour de cassation le 9 juillet 2014 fournit l'occasion de faire le point sur le sort des stock-options en régime de communauté, spécialement en cas de dissolution de celle-ci.

Si certaines des solutions doivent être approuvées, d'autres paraissent critiquables, en raison de ce que le fondement du raisonnement – le caractère propre par nature du droit d'option – n'emporte pas la conviction.

P. 446

## De quelques difficultés liquidatives relatives aux stock-options

par Yves CHAUMETTE

En qualifiant de propre par nature le droit pour un époux commun en bien de lever les stock-options dont il bénéficie, et de biens communs les actions acquises pendant le mariage après levée de l'option, la Cour de Cassation semble mettre fin aux difficultés liquidatives soulevées par cette forme sophistiquée de rémunération.

P. 453

## Promesses de vente et régimes matrimoniaux

par Gilles BONNET et Christophe VERNIÈRES

Saisies par le droit patrimonial de la famille, plus particulièrement par les régimes matrimoniaux, les promesses soulèvent de nombreuses difficultés pratiques qu'examinent les auteurs de la présente étude.

P. 457

*Un encart publicitaire « Annonce offerte Defrénois » est joint au présent numéro*

P. 464

La quinzaine en flash



P. 466

Tableau de bord

**À LA LOUPE :** Accélérer la rénovation énergétique des logements privés  
**EN CHIFFRES :** Des loyers en progression en 2016



P. 471

À l'étude



P. 472

Vie professionnelle

Les Notaires de France lancent le site Notaviz



P. 479

Offres et demandes



Rédaction

Président honoraire : **Georges MORIN**

Revue éditée par Lextenso éditions  
 SA au capital de 713 076 €  
 70, rue du Gouverneur général Félix Éboué  
 92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Principal associé :  
**Petites Affiches SA**  
 P-DG, Directeur de la publication :

**Emmanuelle FILIBERTI**  
 Rédacteur en chef : **Bertrand GELOT**  
 Rédacteur en chef adjoint :

**Liliane RICCO**  
 Rédacteurs : **Emmanuelle GUÉRIN**  
 et **Catherine BURBAN**

Assistante : **Cécile BARDET**

Tél. : 01.40.93.40.43

Fax : 01.41.08.23.60

defrenois.redaction@lextenso.fr

Imprimeur : Jouve  
 1, rue du Docteur Sauvé  
 53100 Mayenne

CPPAP n° 1117 T 79130  
 ISSN : 2116-9578  
 Dépôt légal : à parution  
 Imprimé en France

Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

abonnements@lextenso.fr

Tarifs France 2017 :

393,09 € TTC (TVA 2,10 %)

Prix au numéro :

22,97 € TTC (TVA 2,10 %)

Pour l'étranger, acheminement par avion

Tarifs étudiants : nous consulter

Les abonnements sont annuels et servis

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année

en cours. Ils sont reconduits tacitement,

sauf avis contraire stipulé avant le

15 novembre précédant l'année de

résiliation.

Crédits

Dessin de couverture par

Jérôme Meyer-Bisch, pour le *Defrénois*

Photos : iStockphoto.com

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi.  
 La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).